



credit pour la consommation

Par **sovietique**, le **27/01/2010** à **15:23**

bonjour il y a un peu pres un an, je me suis porte garant pour mon frere sur un credit de 15000 euros. Mon frere a eu des retards de 3 mois donc la banque a fait appel à un huissier de justice qui m'a contacte. Je me suis arrange avec lui pour payer 250 euros par mois pendant 6 mois et apres m'enlever mon interdit bancaire pour que je puisse reprendre le crédit et le payer en une fois . Seulement de son coté mon frere paye les 278 euros 75 centimes qu'il devait par mois . Que dois je payer exactement? Les retards de mon frere ou le crédit puisque l'argent de mon frere et le mien arrive chez l'huissier. Ma question est esqt ce qu'un huissier peut retire sur 2 comptes pour un meme credit?